



I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2006/199 du 29 mai 2006

62/597

63/578

En vigueur à partir du 1 janvier 2006

Instructions comptables et statistiques : urgences et alimentation entérale : 01/01/2006

Ci-après figurent les instructions comptables concernant les interventions personnelles au sujet des soins d'urgence et l'alimentation entérale par sonde ou la stomie non-remboursables.

A. *L'intervention réclamée par l'hôpital aux patients qui se présentent dans une unité de soins d'urgence*

Nouveau pseudo-code de la nomenclature ambulatoire : 960256

Libellé : intervention personnelle "soins d'urgence"

Intervention de l'assurance : pas de dépenses - pas de cas - pas de journées

Tickets modérateurs réellement payés : dépenses - cas (= nombre de cotisations) - pas de journées

À partir du 1^{er} janvier 2003 un code bande magnétique spécifique 960256 a été créé.

À partir du 1^{er} janvier 2006 ce code doit être communiqué dans les documents N.

B. *Les coûts supportés par les bénéficiaires qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans concernant l'alimentation entérale par sonde ou la stomie*

S'il s'agit de coûts concernant l'alimentation entérale non-remboursable.

Nouveau pseudo-code de la nomenclature ambulatoire : 960271

Libellé : intervention personnelle "alimentation entérale par sonde non-remboursable ou stomie"

Intervention de l'assurance : pas de dépenses - pas de cas - pas de jours
Tickets modérateurs réellement payés : dépenses – pas de cas - pas de jours

Date de création : 1^{er} janvier 2006

Le Fonctionnaire Dirigeant,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. De Ridder', written over a horizontal line.

H. De Ridder
Directeur général.

Annexes : nihil